

Règlement - pièces graphiques

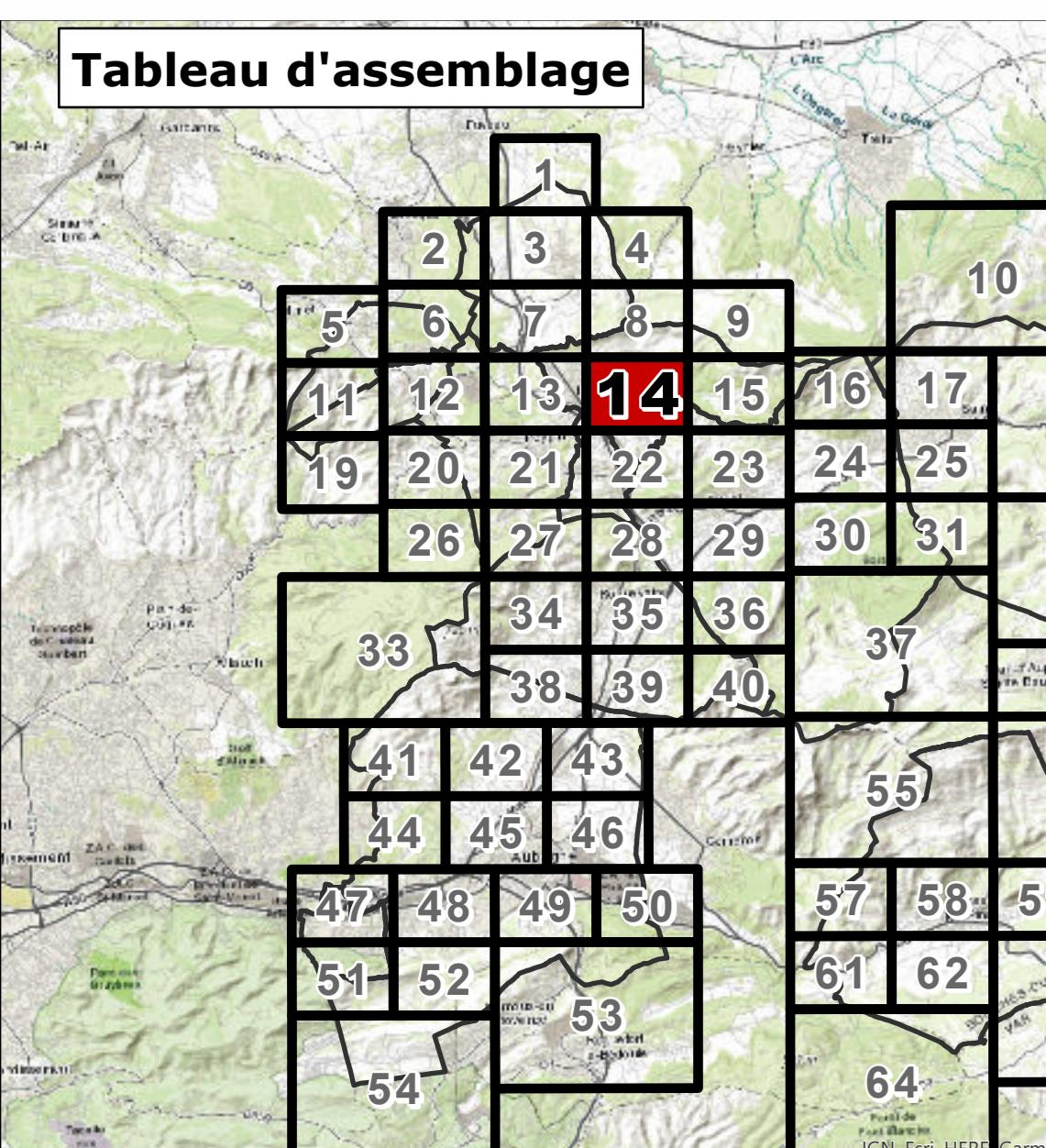
N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
14

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, LA BOUILLADISSE, LA DESTROUSSE

N
1:2 000



Urbanisme
URBANISME
Limité de zone

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INCENDIE DE FORÊT
(PPRF)
Pour les communes d'Auriol et de Roquaire

B3
B2
B1
R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADEMENT DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Cadolive,
Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse,
La Penne-sur-Huveaune, Peyrolles-en-Provence,
Saint-Sauveur et Saint-Zacharie

Zone incontrôlable
Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène

Rouge
Bleue
Orange

Fond de Plan

Paroisse
Élement de repère
Bâti dur
Bâti léger
Pêche ou Plan d'eau
Cimetière

